

545

MAIRIE DE BEDUER  
A L'ATTENTION DE MME / M. LE MAIRE  
LE BOURG  
46100 BEDUER

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**

Paris, le mercredi 10 novembre 2021

**Objet : ERRATUM** Enquête nationale sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

Madame / Monsieur le Maire,

**Vous avez récemment reçu une affiche dont les dates de l'enquête correspondent à celles initialement prévues, avant que la pandémie de Covid-19 nous oblige à décaler l'enquête. Nous vous remercions de la supprimer et la remplacer par la nouvelle affiche ci-jointe avec les bonnes dates de l'enquête.**

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé mène actuellement une importante étude nationale sur les modes de garde et d'accueil que les parents utilisent pour leurs jeunes enfants, en réalisant une enquête statistique auprès des familles résidant en France. **Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

**Cette enquête s'intéresse aux solutions que mettent en œuvre les parents pour répondre aux besoins de garde de leurs enfants** – qu'ils fassent appel à une structure d'accueil, à une autre personne ou qu'ils gardent eux-mêmes leurs enfants – **et aux difficultés qu'ils rencontrent pour y parvenir.**

À cet effet, un échantillon de logements a été tiré au hasard sur l'ensemble du territoire, dont certains se situent dans votre commune. La participation de ces familles à cette enquête est essentielle afin de mieux connaître les enjeux de conciliation des vies familiale et professionnelle des jeunes parents. Un enquêteur de la société IPSOS Observer a pu se présenter ou se présentera à leur domicile dans les prochains jours. Certaines familles ont pu aussi être contactées ou seront contactées par téléphone dans les prochains jours.

Soyez assurés que, comme la loi nous en fait la plus stricte obligation, les réponses des familles enquêtées resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Une affiche est à votre disposition pour informer les habitants de votre commune de la réalisation de cette enquête.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques



Fabrice Lengart

## CHARTRE SANITAIRE

Nos enquêteurs veillent aux gestes « barrières » ainsi qu'à la distanciation physique. Ils mettent en œuvre un protocole sanitaire strict conformément aux recommandations du Ministère de la Santé.



Les enquêteurs se présentent à votre domicile munis d'un masque, pour eux, mais également éventuellement pour vous, et de leur carte professionnelle. Le port du masque est par ailleurs obligatoire durant toute la durée de l'entretien.



Avant d'entrer à votre domicile et en sortant, les enquêteurs se lavent les mains avec une solution hydroalcoolique.



A votre domicile, les enquêteurs respectent les règles de distanciation. Ils n'ont pas de contact physique avec les objets vous appartenant, sauf pour s'asseoir et s'installer pour l'entretien.



Les enquêteurs ont besoin d'un espace propre et si possible ventilé pour poser leur tablette et réaliser l'interview. Ils disposent de lingettes pour nettoyer l'emplacement où ils s'installent.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2020X087SA du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour les années **2020 et 2021** – Arrêté du 6 janvier 2021.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la DREES. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 40 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La DREES est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que Ipsos Observer, le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique. Elles seront conservées par le service producteur pendant 5 ans après la fin de la collecte pour les ménages ayant donné leur accord pour participer à une post-enquête qualitative.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES que vous pouvez contacter par mail [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr) ou par téléphone (01 40 56 60 00). Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter la correspondante à la protection des données de la DREES à l'adresse [drees-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:drees-rgpd@sante.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.